

# université de **BORDEAUX**

## Portail des personnels

# Que recherchez-vous ?

---

- [Accueil](#)
  - [Métiers](#)
  - [Prévention, sécurité, environnement](#)
- 

## Consignes d'urgences

Toutes les consignes de sécurité à adopter en cas d'incendie, d'accident de personne.

## Prévention, sécurité, environnement

- [Consignes d'urgences](#)
- [Vos interlocuteurs et dispositifs de prévention](#)
- [Gestion des déchets et valorisation](#)
- [Évaluation des risques professionnels](#)
- [Formations hygiène & sécurité](#)
- [L'info essentielle](#)
- [Principaux risques en laboratoire](#)
- [Registres et documents obligatoires](#)

## En cas d'audition du signal d'alarme incendie

- **Évacuer** le bâtiment vers le point de rassemblement en empruntant les issues de secours (ne pas prendre l'ascenseur, ne pas revenir en arrière, éviter de crier afin de ne pas semer la panique).
- **Se regrouper à l'extérieur du bâtiment, au point de rassemblement.**
- **Respecter** les instructions données par les chargés d'évacuation et/ou guide et serres files.
- **Ne pas réintégrer** les locaux sans autorisation des agents du Poste central de sécurité incendie ([PCSI](#)) ou des pompiers.

## Personnes à mobilité réduite

Les enseignants ou les personnels doivent accompagner les personnes à mobilité réduite jusqu'à l'extérieur du bâtiment comme tout occupant, si cela s'avère impossible les placer à l'abri soit : dans les espaces d'attente sécurisés à l'abri des flammes et des fumées. Ces espaces sont les passerelles, les cages d'escalier, les terrasses, toutes zones délimitées par deux portes coupe-feu ou en dernier cas les salles d'enseignement près des fenêtres. **Appeler le PC de sécurité incendie et secours à personnes ou transmettre physiquement le message aux agents de sécurité pour indiquer le lieu où la personne à mobilité réduite a été placée en attente d'évacuation.**

## En cas d'incendie

- **Donner l'alerte** en brisant la glace sur le boîtier rouge le plus proche.
- **Appeler en priorité le PC** de sécurité incendie et secours à personnes, selon le campus.

### **Bordeaux Victoire**

05 56 92 21 60

### **Bordeaux Carreire**

05 57 57 14 50

### **Talence**

05 40 00 89 79

### **Pessac**

05 56 84 65 41

## Important

**En cas de non réponse des [PCSI](#), appeler les pompiers **18** et évacuer le bâtiment**

**Site délocalisé : appeler les pompiers **18** ou **112****

**Évacuer** le bâtiment vers le **point de rassemblement** en empruntant les issues de secours (ne pas emprunter les ascenseurs, ne pas revenir en arrière, éviter de crier afin de ne pas semer la panique).

## En cas d'accident de personne

**Appelez** le PC de sécurité incendie et secours à personnes, selon le campus (voir coordonnées plus haut)

En cas de non réponse, appelez le **SAMU** au **15** ou au **112**.

**Ne jamais transporter** de victime dans son véhicule personnel sans l'autorisation du Centre 15.

**Site délocalisé** : appeler le **SAMU 15** ou **112**.

## Si vous souhaitez organiser une manifestation exceptionnelle

[Téléchargez la notice de sécurité](#) et remplissez-la au préalable

Mise à jour le 03/09/2019

## Consignes de sécurité

Téléchargez les consignes de sécurité, à adapter à vos locaux

- [Consignes de sécurité Carreire](#)
- 

## PCSI

Yves Gambier

Chef du service sécurité incendie, secours, sûreté

351, Cours de la Libération

Bât A32, 1er étage

33 405 Talence CEDEX

05 40 00 88 28

Contactez par courriel

## Accident de service / maladie professionnelle

STÉPHANE MARCHAND

Référent accident de service / maladie professionnelle (AS/MP)

351 cours de la Libération Bâtiment A33, RDC, bureau 2  
33405 Talence

05 40 00 68 81  
Contacter par courriel

ANNE-LISE CALANDOT

En cas d'absence du référent

351 cours de la Libération Bâtiment A4, 5e étage, bureau 511 A

33405 Talence

05 40 00 84 01

---



université  
de BORDEAUX